

Communiqué de presse – Vendredi 9 avril 2010 – 8h30

Résultats du vote des résolutions de l'assemblée générale mixte

- Dividende de 0,66 €/action avec option de paiement en action
- Nomination de M. Jean Claude Bossez au Conseil de Surveillance, comme 3^{ème} membre indépendant

L'assemblée générale mixte des actionnaires d'ARGAN s'est réunie le 8 avril 2010 à la Maison des Associations de Neuilly-sur-Seine.

A cette date, le nombre total d'actions existantes s'élevait à 9.744.494 pour un nombre total de droits de vote de 9.737.459. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires présents, régulièrement représentés, ayant valablement donné procuration au Président ou voté par correspondance, détenaient ensemble 6.483.708 actions et autant de droits de vote (soit 66,6 % du total).

L'assemblée générale mixte des actionnaires a approuvé l'ensemble des résolutions proposées, à l'exception de la résolution n°15 portant sur l'autorisation donnée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions réservée aux adhérents d'un PEE.

Les résolutions approuvées comprennent notamment :

- La résolution n°2 prévoyant une affectation des résultats avec un dividende de 0,66€/action. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.
- La résolution n°3 proposant l'option pour le paiement du dividende en action¹ avec un prix de souscription de 10,37€. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Le détachement au droit du dividende se fera le **15 avril 2010** sur les positions au 14 avril après bourse. L'option pour le paiement en action devra s'exercer à compter de cette date jusqu'au **3 mai 2010**. Passé ce délai, les actionnaires qui n'auront pas opté pour le paiement du dividende en action recevront leur dividende en numéraire. La mise en paiement du dividende se fera le **13 mai 2010**.

- La résolution n°7 proposant la nomination de M. **Jean-Claude Bossez en tant que membre du Conseil de Surveillance**. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Actuellement Président de l'AFILOG (Association pour le développement de la logistique), Jean-Claude Bossez apporte à ARGAN, foncière cotée exclusivement dédiée à la logistique, sa longue expérience dans le domaine de l'immobilier ainsi que son expertise pointue dans le secteur de la logistique

L'intégralité du procès verbal de l'Assemblée Générale du 8 avril 2010 sera prochainement disponible sur le site web de la société.

* * *

Prochains rendez-vous financiers (diffusion des communiqués de presse après bourse)
1^{er} juillet : Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2010

A propos d'Argan

Fondée en 1993, ARGAN est une foncière spécialisée en immobilier logistique qui maîtrise l'ensemble de la chaîne de création de valeur. Son positionnement de développeur-investisseur lui offre un profil unique et une expertise reconnue sur ce secteur d'activité. Argan est cotée sur le compartiment C de NYSE-Euronext Paris depuis juin 2007 (ISIN FR0010481960) et fait partie des indices SBF 250 et CAC Small 90. La foncière a opté pour le régime des SIIC au 1er juillet 2007.



Plus d'informations sur le groupe ARGAN sur argan.fr



Francis Albertinelli
Tél : 01 47 47 05 46
E-mail : contact@argan.fr

Citigate
Dewe Rogerson

Agnès Villeret – Relations investisseurs / Lucie Larguier – Relations presse
Tél : 01 53 32 78 95 / 84 75
E-mail : agnes.villeret@citigate.fr/lucie.larguier@citigate.fr

¹ Monsieur Jean Claude Le Lan a précisé qu'il optera pour le paiement intégral du dividende en actions. Pour mémoire, il détient au 8 avril 2010 3.054.125 actions (soit 31,3 % du capital et des droits de votes de la société).